



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences



Grand Prix Inria – Académie des sciences
Prix de l'innovation Inria – Académie des sciences – Dassault Systèmes
Prix Inria – Académie des sciences du jeune chercheur/ de la jeune chercheuse

APPEL A NOMINATION 2019

Inria et l'Académie des sciences décerneront les trois prix suivants d'un montant total de **65 000 €** :

- Le **Grand Prix Inria – Académie des sciences**, d'un montant de **25 000 €**, récompense un(e) scientifique ou un ensemble de scientifiques ou une équipe de recherche ayant contribué de manière exceptionnelle au champ des sciences informatiques et mathématiques. Ces personnes doivent exercer leur activité dans le cadre d'un établissement français, **sans condition de nationalité ou d'affiliation**.

- Le **Prix de l'innovation Inria – Académie des sciences – Dassault Systèmes** d'un montant de **20 000 €**, décerné conjointement par l'Académie des sciences, Dassault Systèmes et Inria, récompense un(e) scientifique ou un ensemble de scientifiques ou une équipe de recherche ayant été particulièrement actif dans le domaine du transfert et de l'innovation dans le champ des sciences informatiques et mathématiques. Ces personnes doivent exercer leur activité dans le cadre d'un établissement français, **sans condition de nationalité ou d'affiliation**.

- Le **Prix Inria – Académie des sciences du jeune chercheur/ de la jeune chercheuse**, d'un montant de **20 000 €**, décerné conjointement par l'Académie des sciences et Inria, récompense **un scientifique de moins de quarante ans (néanmoins le délai peut être allongé d'un an par enfant)**, de toute nationalité et affiliation, exerçant son activité dans le cadre d'un établissement français, et ayant contribué de manière majeure par ses activités de recherche, de transfert ou d'innovation au champ des sciences informatiques et mathématiques.

Pièces du dossier de candidature

Les dossiers doivent être impérativement transmis à l'Académie des sciences par un responsable d'équipe-projet, un directeur de laboratoire, un chef d'établissement ou un Membre de l'Académie qui apporte son soutien à la nomination. **Les candidatures directes ne sont pas recevables.**

Ils doivent comprendre :

- 1) le formulaire de nomination,
- 2) une lettre de soutien donnant un avis personnel sur la personne nommée (1 page).
Cette lettre doit être envoyée directement et confidentiellement à l'Académie.
- 3) un bref curriculum vitae (1 page maximum),
- 4) les principaux résultats scientifiques de la personne nommée (2 pages maximum),
- 5) la liste des principales publications (10 au maximum, 1 page).

Un dossier de nomination à l'un des trois prix cités ci-dessus reste valable pendant 3 ans. Ce dossier peut être actualisé par le candidat.

Dépôt des candidatures

Les dossiers de nomination sont à adresser par courrier électronique en un fichier unique (format PDF) à l'adresse suivante : selay.diakite@academie-sciences.fr et sandrine.megret@academie-sciences.fr

Les dossiers seront pris officiellement en considération lorsque vous aurez reçu un accusé de réception.

Date limite de dépôt des dossiers de nomination à l'Académie des sciences :
mardi 23 avril 2019 à 12 heures

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :
Sélay DIAKITE - 01.44.41.45.76 – selay.diakite@academie-sciences.fr
Académie des sciences – Chargée de mission du Service des Séances et des Prix
ou Sandrine MEGRET - 01.44.41.43.94 - sandrine.megret@academie-sciences.fr
Académie des sciences – Directeur du Service des Séances et des Prix

Jean-Frédéric GERBEAU – 01.39.63.58.40 – jean-frederic.gerbeau@inria.fr ou dgds@inria.fr
Inria – Directeur général délégué à la science

Vos données personnelles sont collectées et traitées par l'Académie des sciences aux fins de répondre à votre demande de candidature pour le prix cité ci-dessus. Vos données ne seront pas communiquées à l'extérieur de l'Académie des sciences. Conformément à la réglementation applicable, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité sur vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits en nous contactant et en justifiant de votre identité. En cas de litige vous disposez du droit de saisir la CNIL. Toute demande d'effacement des données est susceptible d'empêcher l'exécution de votre candidature à ce prix.

Lauréats précédents

2018 :

Grand prix Inria – Académie des sciences : **Xavier LEROY**, Directeur de recherche du centre Inria de Paris et professeur au Collège de France sur la chaire de Sciences du logiciel.

Prix de l'innovation Inria - Académie des sciences – Dassault Systèmes : **Stéphane COTIN**, directeur de recherche Inria, responsable de l'équipe MIMESIS à Strasbourg.

Prix Inria – Académie des sciences du jeune chercheur/de la jeune chercheuse : **Pierre-Yves OUDEYER**, directeur de recherche à l'Inria Bordeaux, responsable de l'équipe Flowers.

2017 :

Grand prix Inria – Académie des sciences : **Olivier GASCUEL**, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique au centre de bioinformatique, biostatistique et biologie intégrative à l'Institut Pasteur à Paris.

Prix de l'innovation Inria - Académie des sciences – Dassault Systèmes : **Anne-Marie KERMARREC**, Directrice de recherche au Centre Inria – Rennes Bretagne Atlantique à Rennes.

Prix Inria – Académie des sciences du jeune chercheur/de la jeune chercheuse : **Mazyar MIRRAHIMI**, directeur de recherche au Centre de recherche Inria à Paris.